

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 733

27 avril 2007

SOMMAIRE

Amorim Investments II S.A.	35138	Kegworth S.A.	35144
Assistance Comptable et Fiscale en abrégé		Levens Administration Office S.A.	35153
ACOFI S.A.	35182	Lovi	35168
Attendo International S.à r.l.	35163	Marber Bou S.A.	35183
Barla S.à r.l.	35145	Marber Bou S.A.	35183
Bay Light Holdings Sàrl	35184	Marin Holding S.A.	35183
Bodycontrol S.à r.l.	35161	MHI Investment S.A.	35160
British Vita (Lux II) S.à r.l.	35142	Motor Oil Holdings S.A.	35175
Carbisdale Holding S.à r.l.	35162	Nebinvest Holding S.A.	35147
Crisbo S.A.	35161	Nebinvest Holding S.A.	35160
Delux Productions	35182	Neuhengen S.à r.l.	35143
Dodge Holding S.A.	35183	Olky International Holding S.A.	35144
Eastbridge B.V.	35147	Olky International Holding S.A.	35153
Eurasia Estinvest	35161	Olky International Holding S.A.	35153
Eurasia Structured Finance No.1 S.A.	35141	PL.LUX s.à r.l.	35145
Eurogen Holding S.A.	35163	PS UK II S.à r.l.	35176
Europa West Station S.à r.l.	35175	Réalis S.A.	35182
Evangelesch Fräikierch, Vereinigung ohne Gewinnzweck	35141	Réalis S.A.	35160
Fetia Ura S.A.	35146	REIT Immobilien S.A.	35162
Gustery Corporation S.à r.l.	35143	Smet S.A.	35144
Halm B.V.	35143	Smet S.A.	35146
Immo-Alma S.A.	35146	Staëbiërg S.à.r.l.	35144
Immobilière Waehnert S.à.r.l.	35184	Still Petit Palais Participations S.A.	35145
International Computers Consulting S.à r.l.	35161	Tenframe S.A.	35154
International Plastics Holding S.A.	35145	Timi S.A.	35143
Jaba Investment S.A.	35184	Winch Properties S.à r.l.	35162

Amorim Investments II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 118.803.

In the year two thousand and seven, on the tenth of January.

Before Maître Jean Seckler, notary, residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of AMORIM INVESTMENTS II S.A. (the «Company»), société de titrisation en conformité avec la Loi du 22 mars 2004, a société anonyme having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, recorded with the trade and companies' register of Luxembourg under section B and number 118.803, incorporated by deed of the undersigned notary on August 4, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1979 of October 21, 2006, and whose articles of association have been amended by deeds of the undersigned notary on September 29, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2384 of December 21, 2006, and on November 20, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

I. The meeting was presided by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally in Luxembourg. Mr Raphaël Rozanski, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, was appointed as secretary and Mr David Sana, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, was appointed as scrutineer.

II. The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held, are shown on an attendance list which is signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. Said attendance list will be attached to the present deed and kept by the undersigned notary. As it appears from said attendance list, all three hundred and ten (310) Ordinary Shares and two thousand and one hundred (2,100) in issue in the Company are represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items of the agenda.

2. That the agenda of the meeting is as follows:

Resolutions

«A. To increase the share capital of the Company from two hundred and forty one thousand Euro (€ 241,000.-) to three hundred and eighty one thousand Euro (€ 381,000.-) by the issue of one thousand and four hundred (1,400) Preferred Shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each, one thousand and seventy-eight (1,078) Preferred Shares to be subscribed by AMORIM HOLDING FINANCEIRA, S.G.P.S., S.A., a company incorporated under the laws of Portugal and having its registered office at Rua de Corticeira, n^o 34, Apartado 47, 4536-902 Mozelos VFR, Portugal, registered under the n^o 2276 at the «Conservatória do Registo Comercial de Santa Maria da Feira», and the remaining three hundred and twenty two (322) Preferred Shares to be subscribed by AMORIM HOLDING II, S.G.P.S., S.A., a company incorporated under the laws of Portugal and having its registered office at Rua da Corticeira, n^o 34, Apartado 47, 4536-902 Mozelos FR, Portugal, registered under the n^o 3553 at the «Conservatória do Registo Comercial de Santa Maria da Feira».

The one thousand and four hundred (1,400) newly issued Preferred Shares will be subscribed against a contribution in cash of twelve million Euro (€ 12,000,000.-). Proof of the above contribution will be given to the undersigned notary. An amount of one hundred and forty thousand Euro (€ 140,000.-) will be allocated to the share capital and an amount of eleven million eight hundred and sixty thousand Euro (€ 11,860,000.-) will be allocated to a freely available share premium account.

B. to amend articles 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

Art. 5. Share capital.

5.1 The share capital is set at three hundred and eighty one thousand Euro (€ 381,000.-) represented by three hundred and ten (310) Ordinary Shares and three thousand and five hundred (3,500) Preferred Shares, all the shares (the «Shares») having a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each.

5.2 The Shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

5.3 The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own Shares.

5.4 The share capital may be increased or reduced, at any time, by a general meeting of the shareholders of the Company subject to the quorum and majority requirements set forth in the Company Law.»

3. All the shareholders are represented at the meeting. They all further declare that they perfectly know the agenda of the meeting so that it can validly be held without convening notices.

III. After deliberation the shareholders of the Company unanimously took the following resolutions:

First resolution

The shareholders of the Company unanimously resolved to increase the share capital of the Company from two hundred and forty-one thousand Euro (€ 241,000.-) to three hundred and eighty-one thousand Euro (€ 381,000.-) by the

issue of one thousand and four hundred (1,400) Preferred Shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each.

Subscription - Payment

One thousand and seventy eight (1,078) Preferred Shares have been subscribed by AMORIM HOLDING FINAN-CEIRA, S.G.P.S., S.A., a company incorporated under the laws of Portugal and having its registered office at Rua de Corticeira, n^o 34, Apartado 47, 4536-902 Mozelos VFR, Portugal, registered under the n^o 2276 at the «Conservatória do Registo Comercial de Santa Maria da Feira», and the remaining three hundred and twenty two (322) Preferred Shares have been subscribed by AMORIM HOLDING II, S.G.P.S., S.A., a company incorporated under the laws of Portugal and having its registered office at Rua da Corticeira, n^o 34, Apartado 47, 4536-902 Mozelos FR, Portugal, registered under the n^o 3553 at the «Conservatória do Registo Comercial de Santa Maria da Feira».

The one thousand and four hundred (1,400) newly issued Preferred Shares are subscribed against a contribution in cash of twelve million Euro (€ 12,000,000.-). Proof of the above contribution has been given to the undersigned notary. An amount of one hundred and forty thousand Euro (€ 140,000.-) is allocated to the share capital and an amount of eleven million eight hundred and sixty thousand Euro (€ 11,860,000.-) is allocated to a freely available share premium account.

Second resolution

As a result of the increase of the share capital and the issue of the Preferred Shares, the shareholders of the Company unanimously resolved to reflect the issue of Preferred Shares and the increase of the share capital in article 5 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

« Art. 5. Share capital.

5.1 The share capital is set at three hundred and eighty one thousand Euro (€ 381,000.-) represented by three hundred and ten (310) Ordinary Shares and three thousand and five hundred (3,500) Preferred Shares, all the shares (the «Shares») having a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each.

5.2 The Shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

5.3 The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own Shares.

5.4 The share capital may be increased or reduced, at any time, by a general meeting of the shareholders of the Company subject to the quorum and majority requirements set forth in the Company Law.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at five thousand two hundred euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, herewith states that at the request of the appearing persons, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day indicated at the beginning of the deed.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

En l'an deux mille sept, le dix janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire, résidant à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de AMORIM INVESTMENTS II S.A. (la «Société»), société de titrisation en conformité avec la Loi du 22 mars 2004, une société anonyme dont le siège social est situé au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 118.803, constituée suivant un acte du notaire instrumentant du 4 août 2006, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1979 du 21 octobre 2006 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes du notaire instrumentant du 29 septembre 2006, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2384 du 21 décembre 2006, et du 20 novembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

I. L'assemblée a été présidée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, résidant professionnellement au Luxembourg, Monsieur Raphaël Rozanski, maître en droit, résidant professionnellement au Luxembourg, a été désigné secrétaire et Monsieur David Sana, maître en droit, résidant professionnellement au Luxembourg, a été désigné scrutateur.

II. Le Président a exposé et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Les actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues sont mentionnés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence sera annexée au présent acte et conservée par le notaire instrumentant. Comme indiqué sur ladite liste de présence, les trois cent dix (310) Actions ordinaires et deux mille cent (2.100) Actions Préférentielles émises par la Société sont représentées à la

présente assemblée générale extraordinaire. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions sur tous les points mentionnés dans l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Résolutions

«A. Augmenter le capital social de la Société de deux cent quarante et un mille Euros (241.000,- €) à trois cent quatre-vingt-un mille Euros (381.000,- €) par l'émission de mille quatre cents (1.400) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de cent Euros (100,- €) chacune, mille soixante-dix-huit (1.078) Actions Préférentielles devant être souscrites par AMORIM HOLDING FINANCEIRA, S.G.P.S., S.A., une société de droit portugais possédant son siège social Rua de Corticeira, n ° 34, Apartado 47, 4536-902 Mozelos VFR, Portugal, enregistrée sous le n ° 2276 à la «Conservatória do Registo Comercial de Santa Maria da Feira», et les trois cent vingt-deux (322) Actions Préférentielles restantes devant être souscrites par AMORIM HOLDING II, S.G.P.S., S.A., une société de droit portugais possédant son siège social Rua da Corticeira, n ° 34, Apartado 47, 4536-902 Mozelos FR, Portugal, enregistrée sous le n ° 3553 à la «Conservatória do Registo Comercial de Santa Maria da Feira».

Les mille quatre cents (1.400) Actions Préférentielles nouvellement émises seront souscrites en contrepartie d'un apport en espèces de douze millions d'Euros (12.000.000,- €). La preuve dudit apport sera donnée au notaire instrumentant. Un montant de cent quarante mille Euros (140.000,- €) sera alloué au capital social et un montant de onze millions huit cent soixante mille Euros (11.860.000,- €) sera alloué au compte de la prime d'émission librement disponible.

B. Modifier les dispositions de l'article 5 des statuts de la société comme suit:

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à trois cent quatre-vingt-un mille Euros (381.000,- €) réparti en trois cent dix (310) Actions ordinaires et trois mille cinq cents (3.500) Actions Préférentielles, toutes les actions (les «Actions») ayant une valeur nominale de cent Euros (100,- €) chacune.

5.2 Les Actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

5.3 La Société peut, dans la mesure où la loi le permet et conformément à celle-ci, acquérir ses propres Actions.

5.4 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut augmenter ou réduire à tout moment le capital social de la Société sous réserve du respect du quorum de présence et de majorité tel que prévu par la Loi sur les sociétés.»

3. Tous les actionnaires sont représentés à l'assemblée. Tous déclarent en outre connaître parfaitement l'ordre du jour de la réunion. L'assemblée peut donc se tenir valablement sans avis de convocation.

III. Après délibération, les actionnaires de la Société ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires de la Société ont décidé à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société de deux cent quarante et un mille Euros (241.000,- €) à trois cent quatre-vingt-un mille Euros (381.000,- €) par l'émission de mille quatre cents (1.400) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de cent Euros (100,- €) chacune.

Souscription - Libération

Mille soixante-dix-huit (1.078) Actions Préférentielles ont été souscrites par AMORIM HOLDING FINANCEIRA, S.G.P.S., S.A., une société de droit portugais possédant son siège social Rua de Corticeira, n ° 34, Apartado 47, 4536-902 Mozelos VFR, Portugal, enregistrée sous le n ° 2276 à la «Conservatória do Registo Comercial de Santa Maria da Feira», et les trois cent vingt-deux (322) Actions Préférentielles restantes ont été souscrites par AMORIM HOLDING II, S.G.P.S., S.A., une société de droit portugais possédant son siège social Rua da Corticeira, n ° 34, Apartado 47, 4536-902 Mozelos FR, Portugal, enregistrée sous le n ° 3553 à la «Conservatória do Registo Comercial de Santa Maria da Feira».

Les mille quatre cents (1.400) Actions Préférentielles nouvellement émises sont souscrites en contrepartie d'un apport en espèces de douze millions d'Euros (12.000.000,- €). La preuve dudit apport a été donnée au notaire instrumentant. Un montant de cent quarante mille Euros (140.000,- €) est alloué au capital social et un montant de onze millions huit cent soixante mille Euros (11.860.000,- €) est alloué au compte de la prime d'émission librement disponible.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation du capital social et de l'émission des Actions Préférentielles pré-visées les actionnaires de la Société ont décidé à l'unanimité de modifier les dispositions de l'article 5 des statuts de la société comme suit:

« Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à trois cent quatre-vingt-un mille Euros (381.000,- €) réparti en trois cent dix (310) Actions ordinaires et trois mille cinq cents (3.500) Actions Préférentielles, toutes les actions (les «Actions») ayant une valeur nominale de cent Euros (100,- €) chacune.

5.2 Les Actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

5.3 La Société peut, dans la mesure où la loi le permet et conformément à celle-ci, acquérir ses propres Actions.

5.4 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut augmenter ou réduire à tout moment le capital social de la Société sous réserve du respect du quorum de présence et de majorité tel que prévu par la Loi sur les sociétés.»

35141

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou commissions de quelque nature que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence de l'augmentation de son capital social sont estimés à cinq mille deux cents Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, constate que, sur demande des parties comparantes, le procès verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite du présent procès-verbal, les membres du Bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Marx, R. Rozanski, D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 janvier 2007, vol. 540, fol. 76, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 février 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007034900/231/181.

(070030491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Eurasia Structured Finance No.1 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 111.361.

Extrait des minutes du Conseil d'Administration tenu au siège social de la société le 15 décembre 2005

Le Conseil d'Administration de la Société décide de nommer KPMG AUDIT S.à r.l, Réviseur d'Entreprises, ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprise de la Société.

La durée du mandat de KPMG AUDIT S.à r.l, Réviseur d'Entreprises, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2011.

A Luxembourg, le 19 février 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2007034870/536/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05373. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Evangelesch Fräikierch, Vereinigung ohne Gewinnzweck, Association sans but lucratif.

Siège social: L-3514 Dudelange, 71, route de Kayl.

R.C.S. Luxembourg F 437.

Vorschlag der Änderung der Statuten

Art. 7. «..., sowie ihre Richtlinien zur Mitgliedschaft.»

Nach dem Satz soll eingefügt werden: «(siehe Paragraph 3 der Gemeindeordnung)»

Art. 7. «Über die Aufnahme neuer Mitglieder entscheidet intern der Verwaltungsrat.»

Soll geändert werden in: «Über die Aufnahme neuer Mitglieder entscheidet intern die Gemeindeleitung.»

Art. 8.e. Soll gestrichen werden. «Nichtbezahlung des Beitrags nach Aufforderung.»

Art. 8. «Mitglieder, welche der Satzung, den Regeln und den Weisungen der Vereinigung zuwiderhandeln oder sich in ihrer Funktion nicht voll einsetzen, können von der Generalversammlung ausgeschlossen werden. Die Generalversammlung entscheidet mit einer 2/3 Mehrheit der abgegebenen Stimmen über den entgeltigen Ausschluss.

Die Generalversammlung ist nicht zur Bekanntgabe der Gründe verpflichtet.»

Soll geändert werden in: «Mitglieder welche den Satzungen der Gemeindeordnung zuwider handeln, können von der Gemeindeleitung ausgeschlossen werden. Die Gemeinde wird hiervon informiert.

Art. 11.1. «Die Generalversammlung ist das oberste Organ des Vereins.»

Soll geändert werden in: «Die Generalversammlung ist das oberste Organ der Vereinigung.»

Art. 12.b. Soll gestrichen werden: «und Abstimmung über eine eventuelle Auflösung;»

Art. 12.d. «Die Wahl der Verwaltungsratsmitglieder;»

Soll geändert werden in: «Die Bestätigung der Verwaltungsratsmitglieder;»

Art. 12.e. Soll gestrichen werden. «Die Entscheidung betreffend den Ausschluss von Mitgliedschaften;»

Art. 12.g. Streiche. «Die Festlegung des Mitgliedsbeitrags, welcher den Betrag von zwanzig Euro (20,- Euro) nicht überschreiten darf;»

Art. 12.6. Soll gestrichen werden. «Bei Wahlen ist gewählt, wer die meisten Stimmen erreicht. Bei Stimmengleichheit hat eine Stichwahl stattzufinden.»

Art. 13.1. «Die Vereinigung wird...»

Vor dem Satz soll eingefügt werden: «Der Verwaltungsrat besteht aus der Gemeindeleitung (Älteste) und dem Diakonenkreis. (Siehe Paragraph 6. und 7. der Gemeindeordnung.»

Art. 13.2. «Der Verwaltungsrat wird von der Generalversammlung, in geheimer Wahl, mit absoluter Stimmenmehrheit, auf die Dauer von 3 Jahren gewählt.»

Soll geändert werden in: Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden von der Generalversammlung mit einer 2/3 Mehrheit für die Dauer von 6 Jahren bestätigt. (Siehe Anhang I der Gemeindeordnung: «Richtlinien zur Berufung von Ältesten und Diakonen»)

Art. 13.3. «...kann die Generalversammlung durch einstimmigen Beschluss ein weiteres volljähriges Vereinsmitglied zum Verwaltungsratsmitglied ernennen.»

Soll geändert werden in: «...kann die Generalversammlung ein weiteres, von der Gemeindeleitung vorgeschlagenes, volljähriges Gemeindeglied mit 2/3 Mehrheit bestätigen.»

Art. 13.3. «Das Amt, des so ermittelten Verwaltungsratsmitgliedes endet mit dem Ende der nächsten ordentlichen Generalversammlung.»

Soll geändert werden in: «Das Amt, des so ermittelten Verwaltungsratsmitgliedes endet mit dem Ende des Mandats des bisherigen Verwaltungsratsmitgliedes.»

Art. 13.4. «Dem Verwaltungsrat obliegt die Leitung des Vereins.»

Soll geändert werden in: «Der Gemeindeleitung obliegt die Leitung der Vereinigung.»

Art. 14.4. «...zu unterzeichnen sind.»

Soll geändert werden in: «...zu unterzeichnen ist.»

Art. 14.5. «Bei einer Abstimmung entscheidet die Mehrheit der anwesenden Mitglieder. Bei Stimmengleichheit gilt der Antrag als abgelehnt.

Die Stimme des Präsidenten zählt doppelt.»

Soll geändert werden in: «Beschlüsse werden, wenn möglich, einstimmig gefasst. Nur in Zweifelsfällen kann eine 2/3 Mehrheit zu einem Beschluss führen.» (Siehe Gemeindeordnung Paragraph 9.)

Art. 16. Artikel 16.1. und 16.2. «Auflösung des Vereins»

Soll geändert werden in: «Auflösung der Vereinigung»

Référence de publication: 2007033460/7431/58.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06338. - Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

British Vita (Lux II) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.789.392,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.584.

Par résolution signée en date du 25 janvier 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Bénédicte Herlinvaux, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son poste de gérant de classe B avec effet immédiat.

- Nomination de Monsieur Antony Bonmariage, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007034872/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB06086. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Neuhengen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 87.183.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007034844/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06592. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Gustery Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 103.356.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Signature

Référence de publication: 2007034848/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB05827. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Timi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 33.744.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 26 février 2007.

M. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007034679/243/12.

(070029904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Halm B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 68.100,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 113.533.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé, par une résolution prise le 15 février 2007, d'accepter la démission de M^e André Elvinger en tant que gérant de la Société et de nommer M^e Martine Elvinger, demeurant à 6, rue de Schoenfels, L-8151 Bridel, comme nouvelle gérante de la Société avec effet au 15 février 2007 pour une durée illimitée, de sorte que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Austin J. O'Connor
- Dr Mortimer D. Sackler
- Martine Elvinger

Pour mention aux fins de la publication dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007034818/260/22.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06449. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Staëbiërg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3754 Rumelange, 15, rue de l'Usine.

R.C.S. Luxembourg B 53.526.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007034700/1026/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06572. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Kegworth S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 64.781.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007034711/788/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06328. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Smet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 73.442.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007034712/788/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06329. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Olky International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte-Croix.

R.C.S. Luxembourg B 63.975.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007034723/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05516. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Still Petit Palais Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 79.356.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007034849/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04742. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

PL.LUX s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 40, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 66.363.

Le bilan au 31 décembre 1999 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 1^{er} mars 2007.

PL.LUX SARL

Signature

Référence de publication: 2007034835/7442/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00275. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Barla S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 101.831.

Le bilan au 30 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007034854/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06367. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

International Plastics Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 120.242.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 17 janvier 2007

Aux termes d'une délibération en date du 17 janvier 2007, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur:

- Monsieur Luc Verelst, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Jean Lambert.

- Mme Claudine Boulain, comptable, née le 2 juin 1971 à Moyeuvre-Grande (France) demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Patrice Yande.

Conformément aux statuts, les nouveaux administrateurs sont cooptés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera aux élections définitives.

Pour extrait sincère et conforme
INTERNATIONAL PLASTICS HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007034976/1022/24.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02741. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Smet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 73.442.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007034713/788/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06331. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Immo-Alma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 92.525.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007034716/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB05995. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Fetia Ura S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 107.987.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007034717/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB05985. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Nebinvest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 23.653.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 2 février 2007 que:

- l'Assemblée renomme les administrateurs sortant, à savoir: F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. et HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., toutes trois ayant leur adresse au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, et ceci jusqu'à la prochaine Assemblée approuvant les comptes 2006;

- l'Assemblée renomme F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine Assemblée approuvant les comptes 2006;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 15 février 2007.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2007034819/695/22.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06425. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Eastbridge B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.959.511,02.

Siège de direction effectif: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 102.767.

—
In the year two thousand and six, on the twentieth day of December at 10.30 a.m.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of EASTBRIDGE B.V., a «société à responsabilité limitée», having its registered seat in Rotterdam, the Netherlands, and its effective place of management and control at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 102.767. The principal establishment and effective place of management & control has been fixed in Luxembourg, by a notarial deed enacted on 9 August 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1144 of 12 November 2004 (the «Company»). The articles of association (the «Articles») have been modified by a deed of the undersigned notary on 6 November, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Annick Braquet, employee, with professional address in Mersch.

The chairman appoints as secretary Solange Wolter, employee, with professional address in Mersch.

The meeting elects as scrutineer Arlette Siebenaler, employee, with professional address in Mersch.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders of the Company (the «Shareholders») have been convened by registered mail on the fifth day of December 2006.

II.- The Shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. The list and the proxies, signed by both the appearing persons and the notary, shall remain hereto annexed to be registered with this deed.

III.- As appears from the attendance list, out of the 742,802 (seven hundred and forty-two thousand eight hundred and two) shares, representing the whole capital, 622,180 (six hundred and twenty-two thousand one hundred and eighty) shares are present or represented at this meeting so that, according to the Luxembourg company Act dated 10 August 1915 as amended (the «Law») and article 20 of the Articles, the meeting can validly decide on all the items of the agenda which the shareholders have been beforehand informed.

IV.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Approval of the Annual Reports
2. Allocation of Results
3. Discharge of the Management and Supervisory Boards

4. Approval of the increase of the share capital of the Company by issuing 1,787 (one thousand seven hundred eighty-seven) new ordinary shares in the Company with a nominal value of EUR 27.22 (twenty-seven euros twenty-two eurocents) to Maciej Drozd (the «Issued Shares») for the aggregate price of EUR 145,604.76 (one hundred forty-five thousand six hundred and four euro seventy-six eurocents)

5. Approval of the cancellation of repurchased shares and subsequent decrease of the Company's share capital

6. Ratification of the shareholders' resolution

After the foregoing was approved by the shareholders of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution

The 2005 Directors' Management Report and the Annual Financial Statements of the Company (which includes the IFRS, Luxembourg and Dutch annual financial statements) audited by PricewaterhouseCoopers for the financial year ended 31 December 2005 are presented for approval by the Shareholders (such Annual Financial Statements and the Management Report being referred to as the «Annual Reports»).

After due and careful consideration, it is resolved to approve the Annual Reports.

Second resolution

The Annual Financial Statements of the Company audited by PricewaterhouseCoopers for the financial year ended 31 December 2005 show the following losses (the «Losses»):

(i) As to the IFRS annual financial statements: EUR 3,620,000.-

(ii) As to the Luxembourg annual financial statements: EUR 4,927,395.-

(iii) As to the Dutch annual financial statements: EUR 10,475,000.-

It is decided that the Losses will be carried forward to the following years.

Third resolution

It is resolved to discharge and release the Directors and Supervisors from liability for their management and administration/supervision of the Company with respect of the fiscal year ended the 31 December 2005 as appears from the Annual Reports.

Fourth resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 48,642.14 (forty-eight thousand six hundred and forty-two euros fourteen eurocents) by issuing 1,787 (one thousand seven hundred eighty-seven) new ordinary shares in the Company with a nominal value of EUR 27.22 (the «Issued Shares») to Maciej Drozd, for the aggregate price of EUR 145,604.76 (one hundred forty-five thousand six hundred and four euros seventy-six eurocents), following Maciej Drozd's exercise of his right to purchase shares in the Company under his management stock option agreement.

As a result of such issuance, the Shareholders expressly agreed to cancel the resolution approved by the Shareholders on 6 November 2006 approving the transfer of 1,787 treasury shares to Mr. Drozd, and to consider such resolution as non-existent.

It is furthermore resolved to exclude any/all applicable pre-emptive rights of shareholders in respect of the issuance of the Shares referred to above.

Prior to the issuance of the Issued Shares a cancellation of treasury shares will be effected, as resolved by the Shareholders on 26 June 2006, as a result of which the share capital of the Company will be decreased from 20,219,070.44 (twenty million two hundred nineteen thousand seventy euros forty-four eurocents) to EUR 17,910,868.88 (seventeen million nine hundred and ten thousand eight hundred sixty-eight Euro and eighty-eight eurocents).

Thus, the issuance of the Issued Shares will lead to an increase of the share capital of the Company from seventeen million nine hundred and ten thousand eight hundred sixty-eight Euro and eighty-eight Eurocents (EUR 17,910,868.88) to seventeen million nine hundred and fifty-nine thousand five hundred eleven Euro and two Eurocents (EUR 17,959,511.02).

Now therefore Mr Maciej Drozd, residing in ul. Szamocin 9A, 02-003 Warsaw, Poland, represented by Annick Braquet, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, who declares to subscribe for the 1,787 (one thousand seven hundred and eighty-seven) new shares and to pay them by payment in cash, so that the total amount of EUR 145,604.76 (one hundred forty-five thousand six hundred and four euros seventy-six eurocents) is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Out of the amount of 145,604.76 (one hundred forty-five thousand six hundred and four euros seventy-six eurocents), EUR 48,642.14 (forty-eight thousand six hundred and forty-two euros fourteen eurocents) are allocated to the capital and the balance of EUR 96,962.62 (ninety-six thousand nine hundred and sixty-two euros sixty-two eurocents) is allocated to a share premium account.

The said proxy, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

As a result, it is resolved to amend the Articles by amending article 4, paragraph 1, in such way that the issued and authorised capital of the Company will be adjusted taking into account the issuance of the Issued Shares, to be read as follows:

« **Art. 4.** The issued and authorised capital of the company is set at seventeen million nine hundred and fifty-nine thousand five hundred eleven Euro and two Eurocents (EUR 17,959,511.02), divided into six hundred and fifty-nine thousand seven hundred and ninety (659,790) ordinary shares, and one (1) preferred B share, each ordinary share and each preferred B share having a nominal value of twenty-seven Euros and twenty-two Eurocents (EUR 27.22)».

It is also resolved to authorise each member of the management board of the Company (the «Management Board») as well as each lawyer, candidate civil law notary and paralegal of the Company's Dutch legal firm, jointly as well as severally, to apply for the requisite Ministerial Statement of Non-Objection with respect to the amendment of article 4 paragraph 1 of the Articles in connection with the increase of share capital pursuant to this shareholders' resolution, to have the Dutch notarial deed of amendment, to be prepared by the Company's Dutch notary, executed, and to perform all necessary requirements and formalities pertaining thereto or in connection therewith.

It is further resolved to authorize each member of the Management Board as well as any lawyer of the Company's Luxembourg legal firm, to request from the notary to record and notarize the issuance of the Issued Shares and the increase of the Company's share capital from the date of effectiveness of that increase.

Fifth resolution

It is resolved to cancel any and all of the shares which will be acquired by the Company pursuant to the authorisation granted by the Shareholders to the Management Board on 6 November 2006 (the «Repurchased Shares») and to reduce subsequently the Company's share capital in an amount corresponding to the aggregate nominal value of the Repurchased Shares. Such cancellation and reduction may take place in several stages, as and when the Company repurchases its own shares, but no later than eighteen months as of the date of holding of this general meeting of the shareholders. The cancellation and the subsequent decrease of the Company's share capital shall be conditional upon and shall automatically come into full force and effect upon the fulfilment of the following conditions:

- a. the Company's effective acquisition of (any or all of) the Repurchased Shares;
 - b. the completion of the statutory legal procedure in The Netherlands regarding the cancellation of shares; and
 - c. the Luxembourg notary being informed of such effective acquisition mentioned under a. and of such completion of the procedure under b.;
- (the «Conditions Precedent»).

The completion of the Conditions Precedent shall be evidenced to the Luxembourg notary by the delivery of a notice with attached copies of the share purchase agreements executed between the Company and each of the shareholders and with a statement of the Dutch notary, or his substitute, confirming the completion of the statutory legal procedure in The Netherlands regarding the cancellation of shares. Such notice shall certify that the events described in the Conditions Precedent have occurred and detail: (i) the number of the Repurchased Shares, (ii) the number of cancelled shares and (iii) the amount of decrease of the Company's share capital;

It is also proposed:

- to authorize each member of the Management Board to deliver to the Dutch and Luxembourg notaries of the Company the above-mentioned notice in order to enable them to execute the corresponding deeds of cancellation and/or deeds of amendment of the Articles, reflecting the decrease of share capital, to request from the notaries to record and notarise the decrease of the Company's share capital from the date of effectiveness of that decrease, and generally to carry out all procedures required in order to complete said cancellation and decrease under Dutch and Luxembourg law;
- to authorize each member of the Management Board to file an extract of these minutes, containing the resolution to cancel the Repurchased Shares, with the Dutch Trade Register, if and when the repurchase(s) of the Repurchased Shares (or part thereof), has (have) been legally effected, such in accordance with the law;
- to, subject to any cancellation of the Repurchased Shares and corresponding reduction of the share capital becoming effective, amend the Articles by amending article 4, paragraph 1, in such way that the issued and authorised capital of the Company will be adjusted taking into account the cancellation of the Repurchases Shares;
- to authorise each member of the Management Board as well as each lawyer, candidate civil law notary and paralegal of the Company's Dutch legal firm, jointly as well as severally, to apply for the requisite Ministerial Statement of Non-Objection with respect to any amendment of article 4 paragraph 1 of the Articles in connection with a cancellation and reduction of share capital pursuant to this shareholders' resolution, to have the Dutch notarial deed of amendment, to be prepared by the Company's Dutch notary, executed, and to perform all necessary requirements and formalities pertaining thereto or in connection therewith; and
- to authorize each member of the Management Board as well as any lawyer of the Company's Luxembourg legal firm, to request from the notary to record and notarize the cancellation of the Repurchased Shares and the decrease of the Company's share capital from the date of effectiveness of that decrease.

The above proposals are approved.

Sixth resolution

It is proposed to ratify the shareholders resolution adopted 26 June 2006 whereby the shareholders approved the repurchase by the Company of its own shares, including the 82,753 shares repurchased from HANDLOWY INVESTMENTS S.A., and granted the authorization to the Management Board to effect such repurchase.

It is resolved to approve this proposal.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its increase and subsequent decrease of share capital, have been estimated at about EUR 5,200.- (five thousand two hundred euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up before the notary in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us and the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt décembre à 10.30 heures.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de EASTBRIDGE B.V., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Rotterdam, Pays-Bas, et son siège effectif de direction et de gestion au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.767. Le siège effectif de direction et de gestion a été fixé à Luxembourg suivant acte notarié du 9 août 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1144 du 12 novembre 2004 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 novembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Annick Braquet, employée privée, avec adresse professionnelle à Mersch.

La présidente désigne comme secrétaire Solange Wolter, employée privée avec adresse professionnelle à Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Arlette Siebenaler, employée privée avec adresse professionnelle à Mersch.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés de la Société ont été convoqués suivant courrier recommandé le cinq décembre 2006.

II.- Les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont inscrits sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées à l'acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Il ressort de la liste de présence que, sur les 742.802 (sept cent quarante-deux mille huit cent deux) parts sociales, représentant l'intégralité du capital, 622.180 (six cent vingt-deux mille cent quatre-vingts) parts sociales sont représentées à la présente assemblée, de sorte que, conformément à la Loi concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi») et l'article 20 des Statuts de la société, l'assemblée générale peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les associés ont été préalablement informés.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports annuels.
2. Allocation des résultats.
3. Décharge des Conseil de Gérance et de Supervision.
4. Approbation de l'augmentation du capital en parts sociales de la Société par l'émission de 1.787 (mille sept cent quatre-vingt-sept) nouvelles parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 27,22 EUR (vingt-sept euros et vingt-deux centimes) à Maciej Drozd (les «Parts sociales émises») pour un montant total de 145.604,76 EUR (cent quarante-cinq mille six cent quatre euros et soixante-seize centimes).
5. Approbation de l'annulation des parts sociales rachetées et de la diminution subséquente du capital en parts sociales de la Société.
6. Ratification de la résolution des associés.

Après que les éléments suivants ont été approuvés par les associés de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Le Rapport de Gestion des gérants 2005 et le Bilan financier annuel de la Société (qui comprend les rapports financiers annuels de l'IFRS, du Luxembourg et des Pays-Bas) vérifié par PricewaterhouseCoopers pour l'année financière close au 31 décembre 2005, sont présentés afin d'être approuvés par les Associés (ces Bilans financiers annuels et le Rapport de gestion sont désignés comme les «Rapports annuels»).

Après un examen minutieux et consciencieux, il a été décidé d'approuver les Rapports annuels.

Deuxième résolution

Les Rapports financiers annuels de la Société vérifiés par PricewaterhouseCoopers pour l'année financière close au 31 décembre 2005 présentent les pertes suivantes (les «Pertes»):

- (i) Concernant le rapport financier annuel IFRS: 3.620.000,- EUR
- (ii) Concernant le rapport financier annuel du Luxembourg: 4.927.395,- EUR
- (iii) Concernant le rapport financier annuel des Pays-Bas: 10.475.000,- EUR.

Il est décidé que les Pertes seront reportées aux années suivantes.

Troisième résolution

Il est décidé de décharger et libérer les membres des Conseil de Gérance et de Supervision de leurs responsabilités dans la gestion et l'administration/la supervision de la Société au terme de l'année fiscale close au 31 décembre 2005 comme indiqué dans les Rapports annuels.

Quatrième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 48.642,14 (quarante-huit mille six cent quarante-deux mille euros quatorze centimes) par l'émission de 1.787 (mille sept cent quatre-vingt-sept) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 27,22 EUR (les «Parts sociales émises») à Maciej Drozd, pour un montant total de 145.604,76 EUR (cent quarante-cinq mille six cent quatre euros et soixante-seize centimes), suite à l'exercice par ce dernier de son droit d'acheter des parts sociales de la Société en application de son contrat de stock option.

Suite à ladite émission, les Associés ont expressément convenu d'annuler la résolution approuvée par les Associés le 6 novembre 2006 et approuvant le transfert de 1.787 bons de trésorerie à M. Drozd, et de considérer cette résolution comme inexistante.

Il est en outre décidé d'exclure tous les droits de préemption des Associés concernant l'émission des Parts sociales émises mentionnées ci-dessus.

Avant l'émission des Parts sociales émises, l'annulation des bons de trésorerie sera effectuée comme décidé par les Associés le 26 juin 2006; en conséquence, le capital de la Société sera ramené de son montant de 20.219.070,44 EUR (vingt millions deux cent dix-neuf mille soixante-dix euros et quarante-quatre centimes) à 17.910.868,88 EUR (dix-sept millions neuf cent dix mille huit cent soixante-huit euros et quatre-vingt-huit centimes).

Ainsi, l'émission des Parts sociales émises conduira à une augmentation du capital de la Société, pour le porter de dix-sept millions neuf cent dix mille huit cent soixante-huit euros et quatre-vingt-huit centimes (17.910.868,88 EUR) à dix-sept millions neuf cent cinquante-neuf mille cinq cent onze euros et deux centimes (17.959.511,02 EUR).

Est alors intervenu Monsieur Maciej Drozd, demeurant à residing in ul. Szamocin 9A, 02-003 Warsaw, Pologne, ici représenté par Annick Braquet, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, qui déclare souscrire les 1.787 (mille sept cent quatre-vingt-sept) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par un versement en espèces, de sorte que la somme totale de 145.604,76 EUR (cent quarante-cinq mille six cent quatre euros et soixante-seize centimes) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Du montant de 145.604,76 EUR (cent quarante-cinq mille six cent quatre euros et soixante-seize centimes), EUR 48.642,14 (quarante-huit mille six cent quarante-deux mille euros quatorze centimes) sont affectés au capital et le solde de EUR 96.962,62 (quatre-vingt-seize mille neuf cent soixante-deux euros soixante-deux centimes) est affecté au compte prime d'émission.

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

En conséquence, il est décidé de modifier les Statuts en amendant l'article 4, paragraphe 1, de façon à ce que le capital émis et autorisé de la Société puisse être ajusté en tenant compte de l'émission des Parts sociales émises, ce qui donne le texte suivant:

« **Art. 4.** Le capital émis et autorisé de la société s'élève à dix-sept millions neuf cent cinquante-neuf mille cinq cent onze euros et deux centimes (17.959.511,02 EUR), divisé en six cent cinquante-neuf mille sept cent quatre-vingt-dix (659.790) parts sociales ordinaires et une (1) part préférentielle B, chacune des parts sociales ordinaires et la préférentielle B ayant une valeur nominale de vingt-sept euros et vingt-deux centimes (27,22 EUR)»

Il est également décidé d'autoriser chaque membre du Conseil de Gérance de la Société (le «Conseil de Gérance») ainsi que chaque avocat, notaire de droit civil et adjoint juridique du cabinet juridique néerlandais de la Société, en

association aussi bien qu'individuellement, à demander l'Acte ministériel requis de non-objection concernant l'amendement de l'article 4 paragraphe 1 des Statuts au sujet de l'augmentation du capital en parts sociales faisant suite à la résolution des associés, à faire préparer et exécuter l'acte d'amendement notarié néerlandais, et de remplir toutes les exigences et formalités qui y sont associées et s'y lient.

Il est en outre résolu d'autoriser chaque membre du Conseil de Gérance ainsi que chaque avocat du cabinet juridique luxembourgeois de la Société, à demander au notaire d'enregistrer et de certifier l'émission des Parts sociales émises et l'augmentation du capital en parts sociales de la Société à partir de la date d'entrée en vigueur de cette augmentation.

Cinquième résolution

Il est décidé d'annuler l'intégralité des parts qui seront acquises par la Société suite à l'autorisation accordée par les Associés au Conseil de Gérance le 6 novembre 2006 (les «Parts sociales rachetées») et de réduire en conséquence le capital de la Société d'un montant correspondant au total des valeurs nominales des Parts sociales rachetées. Cette annulation et cette réduction peuvent être effectuées en plusieurs étapes, au fur et à mesure que la Société rachète ses propres parts, mais dans un délai de dix-huit mois à partir de la date de tenue de cette Assemblée générale des associés. L'annulation et la réduction subséquente du capital de la Société seront conditionnées par, et entrera pleinement et automatiquement en vigueur, au moment de la réalisation de ces conditions:

- a. entrée en vigueur de l'acquisition par la Société de tout ou partie des Parts sociales rachetées;
- b. accomplissement de la procédure légale statutaire néerlandaise concernant l'annulation des parts sociales; et
- c. communication au notaire luxembourgeois de l'entrée en vigueur de l'acquisition mentionnée en a. et de l'accomplissement de la procédure mentionnée en b.;

(les «Conditions préalables»).

La réalisation des Conditions préalables devra être prouvée au notaire luxembourgeois par la transmission d'un avis auquel seront jointes les copies des accords d'achat des parts sociales exécutés entre la Société et chacun des associés, ainsi qu'une déclaration du notaire néerlandais ou de son suppléant, confirmant l'accomplissement de la procédure légale statutaire aux Pays-Bas concernant l'annulation des parts sociales. Cet avis devra certifier que les événements décrits dans les Conditions préalables ont bien eu lieu et mentionner: (i) le nombre de Parts sociales rachetées, (ii) le nombre de parts sociales annulées et (iii) le montant de la réduction du capital en parts sociales de la Société;

Il est aussi proposé:

- d'autoriser chaque membre du Conseil de Gérance à délivrer aux notaires luxembourgeois et néerlandais de la Société l'avis susmentionné afin de leur permettre d'exécuter les actes correspondants d'annulation et/ou les actes d'amendement des Statuts reflétant la réduction du capital, à demander aux notaires d'enregistrer et de certifier la réduction du capital de la Société à compter de la date d'entrée en vigueur de cette réduction, et de façon générale à effectuer toutes les procédures requises pour effectuer lesdites annulations et réductions conformément aux lois néerlandaises et luxembourgeoises;

- d'autoriser chaque membre du Conseil de Gérance à enregistrer un extrait de ces minutes contenant la résolution d'annuler les Parts sociales rachetées auprès de la Chambre du commerce des Pays-Bas, si et quand le(s) rachat(s) de tout ou partie des Parts sociales rachetées, a (ont) été légalement effectué(s), conformément à la loi;

- d'amender, en conséquence de l'annulation des Parts sociales rachetées et de l'entrée en vigueur de la réduction correspondante du capital de la Société, les Statuts en amendant l'article 4, paragraphe 1, de façon à ce que le capital émis et autorisé de la Société soit ajusté et tienne compte de l'annulation des Parts sociales rachetées;

- d'autoriser chaque membre du Conseil de Gérance ainsi que chaque avocat, notaire de droit civil et adjoint juridique du cabinet juridique néerlandais de la Société, en association ou séparément, à demander l'acte ministériel requis de non-objection concernant l'amendement de l'article 4 paragraphe 1 des Statuts au sujet de l'augmentation du capital en parts sociales faisant suite à la résolution des associés, à faire préparer et exécuter l'acte d'amendement notarié néerlandais, et de remplir toutes les exigences et formalités qui y sont associées et s'y lient; et

- d'autoriser chaque membre du Conseil de Gérance ainsi que chaque avocat du cabinet juridique luxembourgeois de la Société à demander au notaire d'enregistrer et de certifier l'annulation des Parts sociales rachetées et la réduction du capital de la Société à compter de l'entrée en vigueur de cette réduction.

Les propositions ci-dessus sont approuvées.

Sixième résolution

Il est proposé de ratifier la résolution des associés adoptée le 26 juin 2006 par laquelle les associés approuvent le rachat par la Société de ses propres parts, y compris les 82.753 parts sociales rachetées auprès de HANDLOWY INVESTMENTS S.A., et d'accorder l'autorisation au Conseil de Gérance d'effectuer ledit rachat.

Il est décidé d'approuver cette proposition.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital et de la réduction de capital à environ EUR 5.200,- (cinq mille deux cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signés avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Braquet, S. Wolter, A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 janvier 2007, vol. 440, fol. 57, case 12. — Reçu 1.456,05 euros.

Le Releveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 janvier 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007029877/242/326.

(070024370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Olky International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte-Croix.

R.C.S. Luxembourg B 63.975.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007034724/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05520. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070030221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Olky International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte-Croix.

R.C.S. Luxembourg B 63.975.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007034725/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05521. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070030223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Levens Administration Office S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 57.118.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 21 février 2007 que:

- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., comme administrateur de la société, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2006;
- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. administrateur de la société, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2006;
- l'assemblée renomme HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., comme administrateur de la société, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2006;

- l'assemblée renommée VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2006;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 21 février 2007.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. / HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A.

Signatures / Signatures / Signatures

Référence de publication: 2007034958/695/25.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06545. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Tenframe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 124.624.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the fifth of February, Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.130 here represented by Mrs Sandra Ehlers, private employee, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg on behalf of a proxy given in Luxembourg on February 1st, 2007;

2. VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.143 here represented by Mrs Fanny Marx, private employee, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg on behalf of a proxy given in Luxembourg on February 1st, 2007.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a company in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of TENFRAME S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The corporate capital is fixed at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) divided into 1.000 (one thousand) shares of EUR 31.- (thirty-one euro) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The corporate share capital may be increased from its present amount up to EUR 310,000.- (three hundred and ten thousand euro) by the creation and issue of new additional shares of a par value of EUR 31.- (thirty-one euro) each.

The board of directors is fully authorised and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorised capital, which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorised capital. The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions, which may be related to such, bond issue. A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not to be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on 1st January and shall end on 31st December.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the third Monday of May at 10.00 a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional dispositions

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on December 31st, 2007.

2. The first annual general meeting shall be held in 2008.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

	Shares
1) LANNAGE S.A.	500
2) VALON S.A.	500
Total:	1,000

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about EUR 1,500.- (one thousand five hundred euro).

Extraordinary General Meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is set at 3 (three) and that of the auditors at 1 (one).

2. The following are appointed directors:

a) LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.130 who has appointed as permanent representative Mr. Jean Bodoni, with professional address in L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines;

b) VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.143 who has appointed as permanent representative Mr. Guy Kettmann, with professional address in L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines (President);

c) KOFFOUR S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 86.086 who has appointed as permanent representative Mr. Guy Baumann, with professional address in L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines;

3. Has been appointed auditor:

- AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.115.

4. The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2012.

5. The registered office will be fixed at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le cinq février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.130 représentée par Madame Sandra Ehlers, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 1^{er} février 2007;

2. VALON S.A., société anonyme, 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.143 représentée par Madame Fanny Marx, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de TENFRAME S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) divisé en 1.000 (mille) actions de EUR 31,- (trente et un euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à EUR 310.000,- (trois cent dix mille euros) par la création et l'émission d'actions nouvelles de EUR 31,- (trente et un euros) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles,

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième lundi du mois de mai à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

	Actions
1) LANNAGE S.A.	500
2) VALON S.A.	500
Total:	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à 1 (un).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.130, ayant comme représentant permanent Monsieur Jean Bodoni, avec adresse professionnelle à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines;
 - b) VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.143, ayant comme représentant permanent Monsieur Guy Kettmann, avec adresse professionnelle à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines (président);
 - c) KOFFOUR S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 86.086, ayant comme représentant permanent Monsieur Guy Baumann, avec adresse professionnelle à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.115.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.
- 5) Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, connues du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Ehlers, F. Marx, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 8 février 2007. REM 2007/289. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 22 février 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007035042/5770/325.

(070030622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Nebinvest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 23.653.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 22 février 2007.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2007034850/695/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06415. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Réalis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.502.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 22 février 2007.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2007034851/695/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06413. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

MHI Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.792.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

Référence de publication: 2007034852/803/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06406. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Crisbo S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 26.776.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Il remplace le bilan au 31 décembre 2005 déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 17 juillet 2006 sous le référence L060069432.06.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007034855/751/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07597. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070030318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

International Computers Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7371 Helmdange, 7, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.291.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN

Signature

Référence de publication: 2007034803/2503/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03401. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070030703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Eurasia Estinvest, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 117.478.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden

Notaire

Référence de publication: 2007034799/213/11.

(070030527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Bodycontrol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 68.386.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN

Signature

Référence de publication: 2007034798/2503/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03441. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070030696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Winch Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 109.460.

—
En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 20 février 2007, WHARF PROPERTIES S.à r.l., une société à responsabilité limitée de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 109.459) ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la société de la manière suivante:

- 500 parts sociales d'une valeur de 25,- Euros chacune, à MARS PROPERTIES S.à r.l. (R.C.S. Luxembourg B 110.571), ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2006.

Luxembourg, le 20 février 2007.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007034807/587/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06579. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Carbisdale Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.559.

—
Constituée par-devant M^e Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 janvier 2002, acte publié au Mémorial C n^o 678 du 2 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CARBISDALE HOLDING S.A R.L.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007034771/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05677. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

REIT Immobilien S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 57.533.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2007.

Pour REIT IMMOBIELEN S.A.
MONTEREY SERVICES S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007034775/29/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05669. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Eurogen Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 77.280.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007034853/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06564. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Attendo International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 261.700,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.734.

In the year two thousand seven, on the twenty-third of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ATTENDO INTERNATIONAL S.A R.L., (here after the «Company»), a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, incorporated by deed enacted on December 8, 2006, RCS Luxembourg number B 122.734, not yet published at the «Mémorial» and which has not been amended.

The meeting is opened at 2 o'clock pm, with Catherine Desso, «avocat à la Cour», residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Sévrine Silvestro, «avocat à la Cour», residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and all the shareholders represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III.- The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1.- Decision to increase the corporate capital by an amount of 249,200.- EUR (two hundred forty-nine thousand two hundred euros) so as to raise it from its present amount of 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred euros) to 261,700.- EUR (two hundred sixty-one thousand seven hundred euros) by the issue of 9,968 (nine thousand nine hundred sixty-eight) new shares having a par value of 25,- EUR (twenty-five euros) each, by contribution in cash.- Subscription and payment of the new shares.

2.- Subsequent amendment of article 8.1 of the articles of association.

After deliberation, the Meeting unanimously resolved to adopt the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of 249,200.- EUR (two hundred forty-nine thousand two hundred euros) so as to raise it from its present amount of 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred euros) to 261,700.- EUR (two hundred sixty-one thousand seven hundred euros) by the issue of 9,968 (nine thousand nine hundred sixty-eight) new shares having a par value of 25,- EUR (twenty-five euros) each, by contribution in cash.

The meeting decides to admit to the subscription of the 9,968 new shares:

	Shares
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP I	1,295
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP II	1,563
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP III	1,429
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP IV	923
PANTHEON EUROPE FUND IV LIMITED	593
PANTHEON EUROPE FUND IV LP	40
PANTHEON EUROPE FUND V «A» LP	822
PANTHEON GLOBAL SECONDARY FUND III «A» LP	202
PANTHEON GLOBAL SECONDARY FUND III «B» LP	90
PANTHEON INTERNATIONAL PARTICIPATIONS PLC	292
ESP II CONDUIT LP	815
ESP 2004 CONDUIT LP	476
ESP 2006 CONDUIT LP	748
LÄNSFÖRSÄKRINGAR LIV FÖRSÄKRINGSAKTIEBOLAG (PUBL)	680
	9,968

Intervention - Subscription - Payment

INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP I,
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP II,
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP III,
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP IV,

represented by INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED acting in its capacity as GENERAL PARTNER OF INDUSTRI KAPITAL 2004 GP LP, acting in its capacity as GENERAL PARTNER OF INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIPS I-IV, whose registered office is situated at 30-32 New Street, St. Helier, Jersey, JE2 3RA Channel Islands;

PANTHEON EUROPE FUND IV LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of Guernsey, whose registered office is situated at PO Box 105, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, GY1 3EP, with Trade Register Number 42010;

PANTHEON EUROPE FUND IV LP, a partnership existing under the laws of Delaware, having its principal place of business at c/o PANTHEON VENTURES INC, 600 Montgomery Street, 23rd Floor, San Francisco, CA 94111, USA, acting by PEURO IV GP LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of Delaware, its general partner, whose registered office is situated at 600 Montgomery Street, 23rd Floor, San Francisco, CA 94111, USA, itself acting by PANTHEON VENTURES, INC, a company incorporated and existing under the laws of California, its manager, whose registered office is situated at 600 Montgomery Street, 23rd Floor, San Francisco, CA 94111, USA;

PANTHEON EUROPE FUND V «A» LP, a partnership existing under the laws of Scotland, having its principal place of business at P.O. Box 255, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 3QL, with Trade Register Number SL005664, acting by PEURO V GP LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of Guernsey, its general partner, whose registered office is situated at P.O. Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 3QL;

PANTHEON GLOBAL SECONDARY FUND III «A» LP, a partnership existing under the laws of Scotland, having its principal place of business at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, GY1 3QL, with Trade Register Number SL005769, acting by PGSF III GP LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of Guernsey, its general partner, whose registered office is situated at P.O. Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 3QL;

PANTHEON GLOBAL SECONDARY FUND III «B» LP, a partnership existing under the laws of Delaware, having its principal place of business at c/o PANTHEON VENTURES INC, 600 Montgomery Street, 23rd Floor San Francisco, CA 94111, USA, acting by PGSF III GP, LLC, a company incorporated and existing under the laws of Delaware, its general partner, whose registered office is situated at 600 Montgomery Street, 23rd Floor San Francisco, CA 94111, USA, itself acting by PANTHEON VENTURES, INC, a company incorporated and existing under the laws of California, its manager, whose registered office is situated at 600 Montgomery Street, 23rd Floor San Francisco, CA 94111, USA;

PANTHEON INTERNATIONAL PARTICIPATIONS PLC, a company incorporated and existing under the laws of England, whose registered office is situated at Beaufort House, 51 New North Road, Exeter, Devon, EX4 4EP, with Trade Register Number 02147984, acting by PANTHEON VENTURES LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of England, its attorney, whose registered office is situated at Norfolk House, 31, St. James Square, London, SW1Y 4JR;

ESP II CONDUIT LP, registered as a limited partnership in Scotland under the Limited Partnerships Act 1907 with number SL 4691 and having its principal place of business at 1 George Street, Edinburgh EH2 2LL, represented by STANDARD LIFE INVESTMENTS (PRIVATE EQUITY) LIMITED, in its capacity as Investment Manager, a company incorporated and existing under the laws of Scotland, whose registered office is situated at 1 George Street, Edinburgh EH2 2LL;

ESP 2004 CONDUIT LP, registered as a limited partnership in Scotland under the Limited Partnerships Act 1907 with number SL 5379 and having its principal place of business at 1 George Street, Edinburgh EH2 2LL, represented by Standard LIFE INVESTMENTS (PRIVATE EQUITY) LIMITED, in its capacity as Investment Manager, a company incorporated and existing under the laws of Scotland, whose registered office is situated at 1 George Street, Edinburgh EH2 2LL;

ESP 2006 CONDUIT LP, registered as a limited partnership in Scotland under the Limited Partnerships Act 1907 with number SL 5693 and having its principal place of business at 1 George Street, Edinburgh EH2 2LL, represented by STANDARD LIFE INVESTMENTS (PRIVATE EQUITY) LIMITED, in its capacity as Investment Manager, a company incorporated and existing under the laws of Scotland, whose registered office is situated at 1 George Street, Edinburgh EH2 2LL;

LÄNSFÖRSÄKRINGAR LIV FÖRSÄKRINGSAKTIEBOLAG (PUBL), a company incorporated and existing under the laws of Sweden, whose registered office is situated at Tegeluddsvägen 11-13, 10650 Stockholm, Sweden, with number 516401-6627;

Here-by all represented by Catherine Dessoy, prenamed.

Declared to subscribe to the 9,968 (nine thousand nine hundred sixty-eight) new shares and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

	(EUR)
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP I	32,375.- for 1,295 shares
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP II	39,075.- for 1,563 shares
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP III	35,725.- for 1,429 shares
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP IV	23,075.- for 923 shares
PANTHEON EUROPE FUND IV LIMITED	14,825.- for 593 shares
PANTHEON EUROPE FUND IV LP	1,000.- for 40 shares
PANTHEON EUROPE FUND V «A» LP	20,550.- for 822 shares
PANTHEON GLOBAL SECONDARY FUND III «A» LP	5,050.- for 202 shares
PANTHEON GLOBAL SECONDARY FUND III «B» LP	2,250.- for 90 shares
PANTHEON INTERNATIONAL PARTICIPATIONS PLC	7,300.- for 292 shares
ESP II CONDUIT LP	20,375.- for 815 shares
ESP 2004 CONDUIT LP	11,900.- for 476 shares
ESP 2006 CONDUIT LP	18,700.- for 748 shares
LÄNSFÖRSÄKRINGAR LIV FÖRSÄKRINGSAKTIEBOLAG (PUBL)	17,000.- for 680 shares
	249,200.- for 9,968 shares

so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 249,200.- EUR (two hundred forty-nine thousand two hundred euros), as was certified to the undersigned notary.

Second resolution

Subsequently to these resolutions, the meeting decides to amend article 8.1 of the articles of association in order to give it the following content:

« Art. 8.

8.1 The Company's capital is set at 261,700.- EUR (two hundred sixty-one thousand seven hundred euros), represented by 10,468 (ten thousand four hundred sixty-eight) shares of EUR 25,- (twenty-five Euros) each.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 2.30 o'clock pm.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing

person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée ATTENDO INTERNATIONAL S.A R.L., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, constituée suivant acte reçu le 8 décembre 2006, RCS Luxembourg B numéro 122.134, non encore publié au Mémorial et n'ayant pas subi de modifications.

La séance est ouverte à 14 heures à Luxembourg et présidée par Catherine Desso, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les 500 (cinq cents) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les actionnaires représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III.- La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 249.200,- EUR (deux cent quarante-neuf mille deux cents euros), pour le porter de son montant actuel de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) à 261.700,- EUR (deux cent soixante et un mille sept cents euros) par l'émission de 9.968 (neuf mille neuf cent soixante-huit) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, par apport en numéraire.- Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

2.- Modification subséquente de l'article 8.1 des statuts.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant 249.200,- EUR (deux cent quarante-neuf mille deux cents euros), pour le porter de son montant actuel de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) à 261.700,- EUR (deux cent soixante et un mille sept cents euros) par l'émission de 9.968 (neuf mille neuf cent soixante-huit) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, par apport en numéraire.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 9.968 nouvelles parts sociales:

	Parts sociales
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP I	1.295
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP II	1.563
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP III	1.429
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP IV	923
PANTHEON EUROPE FUND IV LIMITED	593
PANTHEON EUROPE FUND IV LP	40
PANTHEON EUROPE FUND V «A» LP	822
PANTHEON GLOBAL SECONDARY FUND III «A» LP	202
PANTHEON GLOBAL SECONDARY FUND III «B» LP	90
PANTHEON INTERNATIONAL PARTICIPATIONS PLC	292
ESP II CONDUIT LP	815
ESP 2004 CONDUIT LP	476
ESP 2006 CONDUIT LP	748
LÄNSFÖRSÄKRINGAR LIV FÖRSÄKRINGSAKTIEBOLAG (PUBL)	680
	9.968

Intervention - Souscription - Paiement

INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP I,
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP II,

INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP III,
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP IV,

représentés par INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED agissant en sa qualité de «general partner» de INDUSTRI KAPITAL 2004 GP LP, agissant en sa qualité de «general partner» de INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIPS I-IV, ayant son siège social à 30-32 New Street, St. Helier, Jersey, JE2 3RA Channel Islands;

PANTHEON EUROPE FUND IV LIMITED, une société de droit de Guernesey, ayant son siège social à PO Box 105, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, GY1 3EP, Numéro de Registre 42010;

PANTHEON EUROPE FUND IV LP, un «partnership» de droit du Delaware, ayant son siège social à c/o PANTHEON VENTURES INC, 600 Montgomery Street, 23rd Floor, San Francisco, CA 94111, USA, agissant par PEURO IV GP LIMITED, une société de droit de Delaware, son «general partner», ayant son siège social à 600 Montgomery Street, 23rd Floor, San Francisco, CA 94111, USA, agissant elle-même par PANTHEON VENTURES, INC, une société de droit de Californie, son «manager», ayant son siège social 600 Montgomery Street, 23rd Floor, San Francisco, CA 94111, USA;

PANTHEON EUROPE FUND V «A» LP, un «partnership» de droit d'Ecosse, ayant son siège social à Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, Numéro de Registre SL005664, agissant par PEURO V GP LIMITED, une société de droit de Guernesey, son «general partner», ayant son siège social à P.O. Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands GY1 3QL;

PANTHEON GLOBAL SECONDARY FUND III «A» LP, un «partnership» de droit d'Ecosse, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, GY1 3QL, Numéro de Registre SL005769, agissant par PGSF III GP LIMITED, une société de droit de Guernesey, son «general partner», ayant son siège social à P.O. Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands GY1 3QL;

PANTHEON GLOBAL SECONDARY FUND III «B» LP, un «partnership» de droit du Delaware, ayant son siège social à c/o PANTHEON VENTURES INC, 600 Montgomery Street, 23rd Floor San Francisco, CA 94111, USA, agissant par PGSF III GP, LLC, une société de droit du Delaware, son «general partner», ayant son siège social à 600 Montgomery Street, 23rd Floor San Francisco, CA 94111, USA, elle-même agissant par PANTHEON VENTURES, INC, une société de droit de Californie, son «manager», ayant son siège social à 600 Montgomery Street, 23rd Floor San Francisco, CA 94111, USA;

PANTHEON INTERNATIONAL PARTICIPATIONS PLC, une société de droit d'Angleterre, ayant son siège social à Beaufort House, 51 New North Road, Exeter, Devon, EX4 4EP, Numéro de Registre 02147984, agissant par PANTHEON VENTURES LIMITED, a une société de droit d'Angleterre, son «attorney», ayant son siège social à Norfolk House, 31, St. James Square, London, SW1Y 4JR;

ESP II CONDUIT LP, enregistré en tant que «limited partnership» d'Ecosse régi par le «Limited Partnerships Act 1907», Numéro SL 4691 et ayant son siège d'administration centrale à George Street, Edinburgh EH2 2LL, représenté par STANDARD LIFE INVESTMENTS (PRIVATE EQUITY) LIMITED, en sa qualité de «Investment Manager», une société de droit d'Ecosse, ayant son siège social à 1 George Street, Edinburgh EH2 2LL;

ESP 2004 CONDUIT LP, enregistré en tant que «limited partnership» d'Ecosse régi par le «Limited Partnerships Act 1907», Numéro SL 5379 et ayant son siège d'administration centrale à 1 George Street, Edinburgh EH2 2LL, représenté par STANDARD LIFE INVESTMENTS (PRIVATE EQUITY) LIMITED, en sa qualité de «Investment Manager», une société de droit d'Ecosse, ayant son siège social à 1 George Street, Edinburgh EH2 2LL;

ESP 2006 CONDUIT LP, enregistré en tant que «limited partnership» d'Ecosse régi par le «Limited Partnerships Act 1907», Numéro SL 5693 et ayant son siège d'administration centrale à 1 George Street, Edinburgh EH2 2LL, represented by STANDARD LIFE INVESTMENTS (PRIVATE EQUITY) LIMITED, en sa qualité de «Investment Manager», une société de droit d'Ecosse, ayant son siège social à 1 George Street, Edinburgh EH2 2LL;

LÄNSFÖRSÄKRINGAR LIV FÖRSÄKRINGSAKTIEBOLAG (PUBL), une société de droit suédois, ayant son siège social à Tegeluddsvägen 11-13, 10650 Stockholm, Suède, Numéro 516401-6627;

Tous représentés ci-après par Catherine Dessoay, prénommée, en vertu de procurations sous-seing privé, ont déclaré souscrire 9.968 (neuf mille neuf cent soixante-huit) nouvelles parts sociales, qui sont libérées intégralement en numéraire et payées comme suit:

	(EUR)
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP I	32.375,- pour 1.295 parts sociales
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP II	39.075,- pour 1.563 parts sociales
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP III	35.725,- pour 1.429 parts sociales
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP IV	23.075,- pour 923 parts sociales
PANTHEON EUROPE FUND IV LIMITED	14.825,- pour 593 parts sociales
PANTHEON EUROPE FUND IV LP	1.000,- pour 40 parts sociales
PANTHEON EUROPE FUND V «A» LP	20.550,- pour 822 parts sociales
PANTHEON GLOBAL SECONDARY FUND III «A» LP	5.050,- pour 202 parts sociales
PANTHEON GLOBAL SECONDARY FUND III «B» LP	2.250,- pour 90 parts sociales
PANTHEON INTERNATIONAL PARTICIPATIONS PLC	7.300,- pour 292 parts sociales

ESP II CONDUIT LP	20.375,- pour 815 parts sociales
ESP 2004 CONDUIT LP	11.900,- pour 476 parts sociales
ESP 2006 CONDUIT LP	18.700,- pour 748 parts sociales
LÄNSFÖRSÄKRINGAR LIV FÖRSÄKRINGSAKTIEBOLAG (PUBL)	

..... 17.000,- pour 680 parts sociales

249.200,- pour 9,968 parts sociales

de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 249.200,- EUR (deux cent quarante-neuf mille deux cents euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 8.1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 8.

8.1. Le capital social est fixé à 261.700,- EUR (deux cent soixante et un mille sept cents euros) représenté par 10.468 (dix mille quatre cent soixante-huit) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.15 heures.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. Dessoy, S. Silvestro, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, vol. 157S, fol. 56, case 2. — Reçu 2.492 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007035210/211/284.

(070031112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2007.

Lovi, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 124.606.

STATUTES

In the year two thousand seven, the fourteenth of February,

Before us Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg),

There appeared:

The Company LWM HOLDINGS I CORP., with registered office in Panama, East 54th Street, Arango - Orillac Building, 2nd Floor, Republic of Panama,

duly represented by Mr Eric Leclerc, employé privé, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy delivered in Luxembourg on February 12th, 2007,

The prenamed proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the notary executing, remains annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as herefore indicated, requests the notary executing, to drawn up the following articles of a joint stock company which it intends to organize as sole associate or with any persons who may become shareholder of the company in the future.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. A joint stock company (société anonyme) is herewith formed under the name of LOVI.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. Moreover, the company may pledge its assets for the benefit of its associate/shareholders. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand euro (€ 31,000.-) divided into one hundred (100) shares with a par value of three hundred and ten euro (€ 310.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, associate/shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy.

In this case the next general meeting will proceed to the final elections.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, e-mail or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be associate/shareholders of the company.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of one A and one B signatory director or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, associate/shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. If there is a sole associate, this sole associate exercises the powers of the general assembly of shareholders. If there are several shareholders the general meeting represents the whole body of shareholders.

The general meeting has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the

on the third Wednesday of the month of June, at 9 a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing at least ten percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

In case one share is held by an usufructuary and a pure owner, the voting right belongs in any case to the usufructuary.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

In case a share is held by an usufructuary and a pure owner, the dividends as well as the profits carried forward belong to the usufructuary.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2007.

The first annual general meeting shall be held in 2008.

The first directors and the first auditor are elected by the sole associate acting in place of the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the articles of incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the sole associate acting in place of the extraordinary general shareholders' meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and payment

The shares have been subscribed and paid-up as follows:

Subscriber	Number of shares subscribed	Amount subscribed to and paid-up in (Eur)
LWM HOLDINGS I CORP. prenamed,	100 (one hundred)	31,000.- (thirty-one thousand)
Total:	100 (one hundred)	31,000.- (thirty-one thousand)

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty-one thousand euro (€ 31,000.-) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at two thousand six hundred euro (€ 2,600.-).

Extraordinary general meeting

The above-named party, represented as herefore indicated, acting as sole associate, representing the whole subscribed capital, considering himself acting in place of an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2012:

A signatory:

Mrs Martine Kapp, employée privée, born in Luxembourg on the 10th of December 1960, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

B signatory:

Mr Eric Leclerc, employé privé, born in Luxembourg on the 4th of April, 1967, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

Mr Jos Hemmer, employé privé, born in Luxembourg on the 15 th of August, 1952, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2012:

Mr Pascal Fabeck, employé privé, born in Arlon (B), the 16th of November 1968, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Third resolution

The company's registered office is located at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

The undersigned Notary who knows and speaks the English language, states herewith that, upon the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille sept, le quatorze février,

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société LWM HOLDINGS I CORP., ayant son siège social à Panama, East 54th Street, Arango - Orillac Building, 2nd Floor, République de Panama,

ici représentée par Monsieur Eric Leclerc, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 12 février 2007,

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer en tant qu'associé unique ou avec toute autre personne qui deviendrait actionnaire de la société par la suite.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LOVI.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle peut également donner ses avoirs en gage, dans l'intérêt de ses associé/actionnaires. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- €) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associé/actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommée par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, e-mail ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être associé/actionnaires de la société.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, associé/actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a un associé unique, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires. En cas de pluralité d'actionnaires l'assemblée générale des actionnaires réunit tous les actionnaires.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juin à 9.00 heures du matin.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant au moins dix pour cent du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propriété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'associé unique statuant en lieu et place d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'associé unique statuant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Souscripteurs	Nombre d'actions souscrites	Montant souscrit d'actions et libéré en (EUR)
La société LWM HOLDINGS I CORP prénommée,	100 (cent)	31.000,- (trente et un mille)
Total:	100 (cent)	31.000,- (trente et un mille)

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatations

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille six cents euros (2.600,- €)

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'associé unique représenté comme il est dit ci-avant agissant en lieu et place d'une assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012:

Signature catégorie A:

Madame Martine Kapp, employée privée, née à Luxembourg le 10 décembre 1960, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Signature catégorie B:

Monsieur Eric Leclerc, employé privé, né à Luxembourg le 4 avril 1967, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Monsieur Jos Hemmer, employé privé, né à Luxembourg le 15 août 1952, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012:

Monsieur Pascal Fabeck, employé privé, né à Arlon (B), le 16 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la personne comparante qui a requis le notaire de documenter le présent acte en langue anglaise, la personne comparante a signé le présent acte avec le notaire, qui déclare avoir connaissance personnelle de la langue anglaise.

Les présents statuts rédigés en langue anglaise sont suivis d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français le texte anglais primera.

Signé: E. Leclerc, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 février 2007, vol. 538, fol. 35, case 2. GRE/2007/716. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 27 février 2007.

J. Gloden.

Référence de publication: 2007035108/213/355.

(070030370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Motor Oil Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 36.216.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007034856/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06369. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Europa West Station S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 103.538.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 19 décembre 2006

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires a décidé unanimement de:

- Renommer DELOITTE S.A. en tant que réviseur d'entreprises jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires approuvant les comptes au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Pour la Société

EUROPA WEST STATION S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007034841/1138/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2007, réf. LSO-CB06129. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

PS UK II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 124.620.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fifteenth of February.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PS UK INVESTMENT II (JERSEY) LIMITED PARTNERSHIP, a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 47, Esplanade, St Helier, Jersey JE1 0BD Channel Islands, with registered number 95555 duly represented by its general partner PS UK II (JERSEY) GP LIMITED, having its registered office at 47, Esplanade, St Helier, Jersey JE1 0BD Channel Islands,

here represented by Ms. Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Jersey on 13 February 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. - Purpose, Duration, Name, Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become shareholders in future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale; exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of PS UK II S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. - Share capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. - Decisions of the sole partner, Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. - Financial year, Annual accounts, Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on January 1st, and ends on December 31st of the same year.

Art. 21. Each year on December 31st, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. - Dissolution, Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

All the shares have been subscribed by PS UK INVESTMENT II (JERSEY) LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, and have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2007.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

The appearing party, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 9A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Bodo Demisch, born 2 October 1944 in Hahnenklee, Germany, Company Director, with professional address at 9A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

- Mr Philip Barrett, born 5 May 1968 in Aylesbury, England, Company Director, with professional address at 5th Floor, Queensbury House, 3 Old Burlington Street, London W1S 3AE, and

- Mr Bradley Rush, born 9 November 1959 in Florida, United States of America, Company Director, with professional address at 7902 Westpark Drive, Mc Lean, Virginia, United States of America.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by her name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinze février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PS UK INVESTMENT II (JERSEY) LIMITED PARTNERSHIP, une société régie par les lois de Jersey, enregistrée sous le numéro 95555 ayant son siège social au 47, Esplanade, St Helier, Jersey JE1 0BD Channel Islands, dûment représentée par son general partner PS UK II (JERSEY) GP LIMITED ayant son siège social au 47, Esplanade, St Helier, Jersey JE1 0BD Channel Islands,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Jersey, le 13 février 2007.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituée et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. - Objet, Durée, Dénomination, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend le nom de PS UK II S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. - Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courrier ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courrier ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. - Décisions de l'associé unique, Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les présents statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. - Année sociale, Bilan, Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. - Dissolution, Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire par PS UK INVESTMENT II (JERSEY) LIMITED PARTNERSHIP, prénommée, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société, ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique décide de prendre les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 9A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Bodo Demisch, né le 2 octobre 1944, Hahnenklee, Allemagne, directeur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 9A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

b) Monsieur Philip Barrett, né le 5 mai 1968, à Aylesbury, Angleterre, directeur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 5th Floor, Queensbury House, 3 Old Burlington Street, Londres W1S 3AE, et

c) Monsieur Bradley Rush, né le 9 novembre 1959 en Floride, Etats Unis d'Amérique, directeur de société, ayant son adresse professionnelle au 7902 Westpark Drive, Mc Lean, Virginia, Etats Unis d'Amérique.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 février 2007. Relation: EAC/2007/1235. — Reçu 125 euros.

Le Releveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007035045/239/339.

(070030570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Delux Productions, Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 8, rue de l'Etang.

R.C.S. Luxembourg B 37.249.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007034735/4770/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00451. - Reçu 105 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070030695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Assistance Comptable et Fiscale en abrégé ACOFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 24, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 91.523.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007034739/4580/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB07083. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070030701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Réalis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.502.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 2 février 2007 que:

- l'Assemblée renomme les administrateurs sortant, à savoir: F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. et HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., toutes trois ayant leur adresse au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, et ceci jusqu'à la prochaine Assemblée approuvant les comptes 2006;

- l'Assemblée renomme F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine Assemblée approuvant les comptes 2006;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 15 février 2007.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2007034828/695/6424/22.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06424. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070030582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Marber Bou S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 78.918.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007034741/312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06399. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070030298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Marber Bou S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 78.918.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007034742/312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06401. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070030299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Dodge Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 57.016.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007034732/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05166. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070030403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Marin Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 39.636.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 21 février 2007 que:

- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., comme administrateur de la société, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2006;

- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. administrateur de la société, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2006;

- l'assemblée renommée HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., comme administrateur de la société, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2006;

- l'assemblée renommée VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2006;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 21 février 2007.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. / HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A.

Signatures / Signatures / Signatures

Référence de publication: 2007034959/695/25.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06542. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Bay Light Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 98.728.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007034745/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06577. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Immobilière Waehnert S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3396 Roeser, 10, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 90.674.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN

Signature

Référence de publication: 2007034778/2503/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03464. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070030686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Jaba Investment S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 19.531.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 28 février 2007.

F VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2007034857/695/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06553. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.
